



PROCES VERBAL DE SEANCE



CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2019 – 18H30

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Fabienne VITRICE, Maire**. Elle procède à l'appel nominal des élus.

PRESENTS

Mmes et Mrs VITRICE, NIVERT, DEGEILH, PIGATTO, SARRAZIN, PELISSIER, DIES, ABELLA, ROHRBACHER, JUHEL, CAZANAVE, FIERLEJ, SARICA, JUMEL, MONFRAIX, VAUVILLIER, TRIAES, PANAVILLE, COURET.

PROCURATIONS

Mme BLASY procuration à Mme DEGEILH,
M. DOLAGBENU procuration à M. DIES,
Mme CASTA procuration à M. PELISSIER,
M. CAILLARD procuration à Mme SARRAZIN,
M. TOUNTEVICH procuration à M. JUMEL.

ABSENTS

Mmes RICHARD, OUSTRIC, M. THOULOUSE.

SECRETAIRE

Mme DEGEILH

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal de la séance du 08 juillet 2019.

Finances :

- 1-Admissions en non-valeur,
- 2-Décision modificative,
- 3-Attribution d'une subvention exceptionnelle,

Intercommunalité :

- 4-Approbation du rapport de la CLECT et fixation des attributions de compensation,
- 5-Modification des statuts de la CCGT,
- 6-Avenant à la convention pour le service ADS (Application du Droit des Sols) de la CCGT,
- 7-Organisation de l'arbre de Noël du personnel avec la CCGT,
- 8-Approbation du rapport d'activités du SDEHG,

Urbanisme – Domaine public :

- 9-Rénovation de l'éclairage public/ Engagement auprès du SDEHG,
- 10-Rétrocession de parcelles appartenant au Département,

Affaires générales :

- 11-Election du Conseil Municipal des Jeunes,

Personnel communal :

- 12-Modification du tableau des emplois,

Questions diverses

Médaille de la famille.

Date de la convocation : 12 septembre 2019

Date d'affichage : 25 septembre 2019

Nombre de membres du conseil municipal: 27

Transmission en sous-préfecture : 23/09/2019

En exercice : 27

Présents : 19 + 05 procurations

Votants : 24

La réunion a débuté à 18 heures 30, Madame le Maire ouvre la séance.

Mme le Maire procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et annonce les procurations.

Elle propose au Conseil Municipal de désigner Mme DEGEILH en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Madame le Maire soumet au vote le **procès-verbal de la séance du 08 juillet 2019.**

Résultat du vote :

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire souhaite une bonne reprise à l'ensemble des élus pour ce premier conseil municipal de la rentrée, elle espère que chacun d'eux a pu passer d'excellentes vacances.

Mme le Maire rappelle ensuite la tempête de vents cycloniques et grêle qui a touché la commune le 09 août 2019 engendrant de nombreux dégâts. Elle tient à remercier toutes les personnes, tant élus, que particuliers, agriculteurs et agents communaux qui ont prêté main forte pour déblayer les voies de circulations, et mettre en sécurité les habitations. Elle souligne également la solidarité intercommunale qui s'est mise en place rapidement pour aider à l'évacuation des branches et troncs d'arbres.

1- Admissions en non-valeur :

Mme le Maire expose que la Trésorerie de Saint-Lys a demandé à la commune d'admettre en non-valeur des titres non recouverts aux motifs suivants :

- Poursuites infructueuses,
- Montants inférieurs à 30 euros,
- Personnes décédées.

5 personnes sont concernées pour un montant total de 1 507.44 euros.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

2- Décision modificative :

Mme le Maire donne la parole à M. Pigatto, Adjoint aux Finances, qui explique qu'il convient de voter la 1^{ère} décision modificative sur le budget communal 2019 afin de procéder à :

- des régularisations d'anomalies comptables sur les exercices précédents,
- des écritures comptables de produits de cessions consécutivement à la vente de deux véhicules pour un montant total de 1 658.78 €,
- une modification d'imputation comptable des travaux d'arrosage des terrains de foot.

Il s'agit d'opérations de régularisation.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024-01 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 658,78 €
TOTAL R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 658,78 €
D-2151-01 : Réseaux de voirie	0,00 €	1 332,76 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-01 : Installations, matériel et outillage tech	0,00 €	75 666,09 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-01 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 782,74 €
R-2313-01 : Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 950,49 €
R-2315-01 : Installations, matériel et outillage tech	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 265,62 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	76 998,85 €	0,00 €	76 998,85 €
R-13251 : groupements de collectivités	0,00 €	0,00 €	1 658,78 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	1 658,78 €	0,00 €
D-2113-412 : Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-820 : Constructions	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	70 000,00 €	146 998,85 €	1 658,78 €	78 657,63 €
Total Général		76 998,85 €		76 998,85 €

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

3- Attribution d'une subvention exceptionnelle :

Mme le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 euros à l'association des parents d'élèves Asabl'lage suite à la mise en place de projets :

- Accompagnement vélo-bus,
- Mise en place d'un lieu d'échange entre parents (After school, café des parents),
- Réalisation d'affiches par les élèves élémentaires pour les projets de la commune.

Mme Triaes demande qui travaille sur le projet de réalisation d'affiches.

Mme le Maire précise qu'elles seront réalisées dans le cadre de l'ALAE.

Mme Monfraix demande quand cela sera mis en place.

Mme le Maire explique que les projets seront instaurés tout au long de l'année, certains ont commencé.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

4- Approbation du rapport de la CLECT et fixation des attributions de compensation :

Mme le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), s'est réuni le 25/06/2019 pour la révision annuelle de l'évaluation des charges transférées de la compétence « Planification ». Le Conseil Communautaire a validé ces montants le 02/07/19.

Pour la commune de Fontenilles l'attribution de compensation 2019 s'élève à 746 479 euros. On note une petite diminution par rapport à l'année précédente en raison du coût des études de la planification.

M. Jumel demande ce que regroupe la compétence planification.

Mme le Maire précise qu'il s'agit de tout ce qui a trait à l'urbanisme, au PLU tant en modifications, que révisions.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

5- Modification des statuts de la CCGT :

Mme le Maire explique que la CCGT a délibéré le 02/07/19 pour créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) au 01/01/20 avec pour but d'assurer la gestion du service d'aide à domicile actuellement exercée par le CCAS de l'Isle Jourdain. Cette création n'entraîne pas la disparition des CCAS des communes.

En conséquence, il est nécessaire de modifier les statuts de la CCGT pour ajouter les éléments suivants :

Dans la compétence Action sociale, ajout du service d'aide à domicile.

Les compétences inscrites au titre de l'action sociale apparaitront désormais au sein des compétences facultatives.

- Par ailleurs, et conformément à la demande formulée par les services de l'Etat, il convient de ne pas faire figurer la composition du conseil communautaire dans les statuts. Cette composition fait l'objet d'un arrêté préfectoral spécifique.

Mme Degailh demande si la commune va payer une adhésion.

Mme le Maire précise que l'ensemble de la CCGT va participer à ce service, cela impactera les A.C. en fonction des choix des communes.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

6- Avenant à la convention pour le service ADS (Application du Droit des Sols) de la CCGT :

Mme le Maire expose le contenu de l'avenant à la convention pour le service ADS :

- **Article 1** : inciter les communes à scanner et télécharger les dossiers sur la plateforme de travail commune, préciser le nombre de dossier à fournir au service ADS pour certains cas particuliers, adapter les avis du maire selon certains projets.
- **Article 5** ajout d'un paragraphe relatif aux possibles missions d'assistance en pré-instruction pour les projets à enjeux et des précisions apportées pour les rendez-vous en mairie et l'apport de fiches méthodologiques de travail à l'attention des mairies.
- **Modification de l'article 12- dispositions financières applicables pour le financement du Service ADS :**

La prise en charge du coût du service par les communes membres passe à 80 % au lieu des 75 % initialement prévus. Le reste à charge de la CCGT passe de 25 % à 20 %.

Un réajustement du taux de pondération sera opéré pour deux types de dossiers selon le temps de travail réel consacré à l'instruction : le Permis d'Aménager est réévalué à un taux de 1.4 au lieu de 1.2 et le Certificat d'Urbanisme opérationnel est réévalué à un taux de 0.6 au lieu de 0.4.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Mme Triaes demande à Mme le Maire si elle peut faire un point sur le dossier intercommunalité en fin de réunion.

Mme le Maire lui répond par l'affirmative.

7- Organisation de l'arbre de Noël du personnel avec la CCGT :

Mme le Maire propose comme l'an dernier que la commune participe à l'arbre de Noël organisé par la CCGT et d'offrir un cadeau de Noël aux enfants des agents communaux de 0 à 16 ans inclus. De 0 à 8 ans cela sera un bon de 40 € à utiliser chez Gaudy à l'Isle Jourdain afin que le cadeau soit remis le jour de l'arbre de Noël de la CCGT, et pour les 9 à 16 ans, un chèque Cadhoc de 40 €.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

8- Approbation du rapport d'activités du SDEHG :

Mme le Maire donne la parole à M. Nivert, Adjoint aux travaux, qui rappelle que les établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser chaque année aux communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année. Ces rapports doivent faire l'objet d'une communication en séance publique. Il précise que chaque élu a pu prendre connaissance du rapport d'activités 2018 du SDEHG consultable sur le site www.sdehg.fr

9- Rénovation de l'éclairage public/ Engagement auprès du SDEHG :

Mme le Maire donne la parole à M. Nivert, Adjoint aux travaux qui propose de demander au SDEHG la rénovation de l'éclairage public du giratoire route de Léguevin, de la route de Léguevin, du chemin de la Poumayre et du chemin du Moulin aux conditions ci-dessous :

- La dépose de 22 appareils vétustes à source sodium haute pression 70 ou 100 Watts
- La fourniture et pose de 20 appareils fonctionnels routiers LED 39 Watts

Le gain énergétique global serait de 75% soit 1 593 €/an.

Montant des travaux	57 200 €
Part du SDEHG + TVA	45 760 €
Travaux + Maitrise d'œuvre	11 440 € 2 860 €
TVA non récupérable	<u>180 €</u>
A la charge de la commune :	14 480 €

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Mme Triaes demande s'il est possible d'avoir connaissance sur une cartographie de l'ensemble des interventions du SDEHG sur la durée du mandat.

M. Nivert répond que cela sera fait en lien avec le SDEHG.

M. Vauvillier dit que des travaux étaient prévus chemin de St-Flour et que rien n'a été fait à ce jour.

M. Nivert dit ne pas avoir connaissance de ce programme prévu à St-Flour.

10- Rétrocession de parcelles appartenant au Département :

Mme le Maire donne la parole à M. Nivert, Adjoint aux travaux qui explique que pour la construction d'un **merlon à l'entrée sud du village** destiné à isoler phoniquement le lotissement « Les résidences du Savès », le Département a cédé à la commune des parcelles constituant un délaissé routier le long de la RD 37.

Il convient de régulariser cette opération en signant un acte administratif :

- ▶ les parcelles du merlon (3 261 m²) sont cédées à la commune moyennant le total d'1 € en raison de l'intérêt général de cette opération.
- ▶ les parcelles situées au pied du merlon (2010m²) seront cédées au prix d'1€/m².

M. Jumel demande quand interviendra la 2^{ème} phase d'échange de parcelles avec l'agriculteur mitoyen, et s'il va entretenir le terrain.

M. Nivert précise que cet échange sera programmé quand la commune sera officiellement propriétaire des parcelles, et que c'est effectivement l'agriculteur qui entretient le terrain.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

11- Election du Conseil Municipal des Jeunes :

Mme le Maire explique que le mandat des élus du Conseil Municipal des Jeunes est arrivé à échéance le 18 juin 2019. Des affiches et des prospectus ont été distribués dans les écoles et aux collèges pour annoncer une nouvelle élection.

- Les candidats doivent remplir un dossier à déposer à la mairie.
- La campagne électorale aura lieu du 23/10 au 05/11.
- **Les élections sont prévues les 06 et 07/11** dans les établissements scolaires et à la mairie pour les élèves scolarisés hors commune.
- Le dépouillement et la proclamation des résultats auront lieu le 16/11 à la mairie.

Conditions :

Les électeurs et les candidats doivent habiter la commune et être scolarisé en CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}.

Le CMJ sera composé de 16 élus en respectant la parité :

- ▶ 4 en CM2,
- ▶ 4 en 6^{ème}
- ▶ 4 en 5^{ème}
- ▶ 4 en 4^{ème}

Et de 8 suppléants, répartis comme suit :

2 → CM2

2 → 6^{ème}

2 → 5^{ème}

2 → 4^{ème}

Mme Degeilh précise que les affiches seront créées en ALAE pour les élémentaires et en CLAC pour le collège et au PAJ pour les candidats scolarisés hors commune.

Mme Triaes trouve regrettable qu'il n'y ait pas eu sur le mandat précédent plus de lien entre les jeunes et le conseil municipal adulte, que cela serait intéressant de l'intégrer pour le nouveau CMJ afin qu'ils aient une vision sur le fonctionnement du conseil municipal.

Mme le Maire rappelle que ce CMJ était le premier à voir le jour et que le fonctionnement pourra évoluer. Ce groupe avait choisi de s'engager plutôt sur le volet animations afin de fédérer les jeunes de la commune. Elle précise que les limites d'âge ont été revues, les plus grands de 3^{ème} ou lycée se sentant moins concernés par le CMJ.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

12- Modification du tableau des emplois :

Mme le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

Création de poste au 01/10/19	
Grade	Durée Hebdo
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl	35H
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	32H
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	30H
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	34H
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35H
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35H
Adjoint administratif ou	35H
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl	35H
Adjoint du patrimoine	35H
Adjoint technique	32H
Adjoint technique	28H

Suppression de poste au 01/11/19	
Grade	Durée Hebdo
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl	35H
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} cl	32H
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	30H
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	34H
Adjoint technique	35H
Rédacteur	35H
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35H
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28H

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Informations au Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-23 du CGCT :

Dépenses	FURNISSEUR	MONTANT TTC
<u>Remplacement ballon d'eau chaude école la fontaine</u>	<u>Systhermic</u>	<u>9 126.60</u>
<u>Achat de vidéo projecteurs pour les écoles</u>	<u>Manutan</u>	<u>2 687.74</u>
<u>Poubelles urbaines</u>	<u>Altrad</u>	<u>3 457.20</u>
<u>Etude de sol Maison citoyenne</u>	<u>Géothec</u>	<u>2 160.00</u>
<u>Etude de la qualité de l'air</u>	<u>Air et Solution</u>	<u>16 998.62</u>
<u>Ordinateurs pour l'école élémentaire la fontaine</u>	<u>Arémas</u>	<u>7 500.00</u>
<u>Réparation de fuites sur toitures suite à tempête</u>	<u>Latapie</u>	<u>2 018.65</u>
<u>Elagage d'arbres</u>	<u>Nectar cimes</u>	<u>5 820.00</u>
<u>Elagage d'arbres après tempête</u>	<u>Agreste</u>	<u>2 160.00</u>
<u>Spectacle Gospel</u>	<u>Daniel Walk</u>	<u>2 301.12</u>
Marchés	Entreprises	MONTANT HT
<u>Marché de rénovation du centre de loisirs Avenant au lot Electricité /Plomberie : mise en place de conduits de ventilation et modification du réseau d'évacuation</u>	<u>Delta Elec</u>	<u>3 095.15 €</u>

Questions diverses :

Médaille d'honneur de la famille :

Mme Couret explique que la médaille de la famille est une distinction honorifique qui permet de rendre hommage à des chefs de famille et de leur témoigner la reconnaissance de la nation. Est concerné tout parent qui a :

- élevé au moins 4 enfants de nationalité française,
- dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans,
- et qui dans l'exercice de l'autorité parentale a fait un constant effort pour élever ses enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles.
- Ou une personne ayant élevée au moins 4 enfants qui va fêter son centenaire l'année prochaine,
- Ou un couple ayant élevé au moins 4 enfants qui va fêter son anniversaire de mariage.

Un dossier de candidature est à constituer à la mairie, la médaille sera attribuée en février 2020.

Six familles de Fontenilles qui remplissent ces critères ont été présentées en séance, le choix sera effectué au cours d'un prochain conseil municipal.

M. Jumel demande si une famille peut être rajoutée à la liste.

Mme le Maire répond que si les élus ont connaissance d'une famille méritante, elle pourra être rajoutée.

- Etat d'avancement du dossier intercommunalité :

Mme le Maire rappelle qu'un document synthétisant la dernière réunion d'information sur le sujet de l'intercommunalité a été envoyé à tous les élus. La période d'été n'a pas permis d'avancer plus sur ce dossier. Elle explique qu'une demande d'entrevue a été adressée aux instances préfectorales gersoises, et qu'à ce jour aucun rendez-vous n'a été fixé.

Toutefois, la commission finances de la CCGT a validé la commande d'une étude financière auprès du cabinet Ressources Consultants Finances afin de connaître tous les impacts liés au départ de Fontenilles, tant pour la commune que pour la CCGT.

Mme le Maire dit avoir pris note de la volonté de faire réaliser une étude pour les deux intercommunalités, l'ATD sera saisi sur ce point afin d'éviter les coûts d'une étude pour la commune.

Mme le Maire propose aux élus de faire régulièrement des points d'étapes sur ce dossier afin que chacun ait le même degré d'information, tant élus de la commune que de la CCGT, avec la volonté que ce transfert se fasse en toute transparence et de manière participative.

Mme le Maire conclut en disant que même si ce départ peut être douloureux pour certains, cette décision est une sage décision, que même le Président de la Communauté de Communes a reconnu comme telle.

Elle souhaite que ce transfert se déroule en bonne intelligence et de façon la moins impactante possible pour la collectivité.

Mme Triaes confirme son souhait d'obtenir une étude comparative de l'ATD, et souligne que les études effectuées par ce service sont généralement très bien faites, et n'engendrent pas de surcoût pour la commune.

Mme le Maire dit s'être engagée à donner régulièrement des informations, et elle s'y tiendra.

- Mme le Maire rappelle la journée « Nettoyons la Nature » le 29/09 et le spectacle Air le 27/09.

La séance est levée à 19h30

La secrétaire de séance,
A.DEGEILH

Mme le Maire,
Fabienne VITRICE